



Contrat de location d'une tente-roulotte

| Coordonnées du propriétaire | Coordonnées du locataire |
|-----------------------------|--------------------------|
| Nom : _____ | Nom : _____ |
| Adresse : _____ _____ | Adresse : _____ _____ |
| Ville : _____ | Ville : _____ |
| Province : _____ | Province : _____ |
| Code postal : _____ | Code postal : _____ |
| N° de téléphone : _____ | N° de téléphone : _____ |

Coordonnées de la tente-roulotte

Marque : _____

Modèle : _____

Année : _____

Numéro de série : _____

Numéro d'immatriculation : _____

Signature du locataire : _____

Signature du propriétaire ou du préposé : _____



Dépôt de sécurité

Un dépôt de sécurité de 500 \$ a été exigé avant le départ et sera remboursé si la tente-roulotte est retournée conformément aux conditions suivantes :

- L'intérieur de la tente-roulotte doit être aussi propre à son retour qu'à son départ (à moins d'accepter de déboursier _____ \$ pour son nettoyage);
- La tente-roulotte doit avoir été vidangée avant son retour (des frais de _____ \$ seront déduits du dépôt de sécurité si ce n'est pas le cas);
- L'extérieur de la tente-roulotte doit être dans la même condition à son retour qu'à son départ (les frais de réparation seront déduits du dépôt de sécurité).

Des frais de retard de _____ \$ seront déduits du dépôt de sécurité pour chaque heure de retard.

Conducteurs

Nom du conducteur principal : _____

Date de naissance : _____

Numéro de permis de conduire : _____

Nom du conducteur secondaire : _____

Date de naissance : _____

Numéro de permis de conduire : _____

Les conducteurs doivent être âgés d'au moins 25 ans et titulaires d'un permis de conduire valide de classe 5. Le locataire reconnaît que compte tenu de ses dimensions, un véhicule tirant une tente-roulotte ne se conduit pas comme une voiture normale. Les angles morts et l'utilisation des rétroviseurs sont toujours nécessaires pour connaître l'emplacement des véhicules adjacents et des obstacles sur la chaussée. Le locataire s'engage à ne pas conduire de façon imprudente ou négligente, ni sous l'influence de l'alcool ou des drogues, à interdire la conduite du véhicule tirant la tente-roulotte par un conducteur autre que ceux ayant signé le présent contrat. Le locataire s'engage en outre à ne pas utiliser ou permettre l'utilisation de la tente-roulotte à des fins illégales.

Fais voyager un VR inc. se dégage de toute responsabilité relativement à la validité des permis de conduire.

Signature du locataire : _____

Signature du propriétaire ou du préposé : _____



Conducteurs (suite)

Le locataire doit tenir compte des dimensions de la tente-roulotte suivantes :

Hauteur : _____ Largeur : _____ Longueur : _____

Le locataire devrait faire appel à des observateurs quand il fait marche arrière avec la tente-roulotte. La tente-roulotte peut accueillir un maximum de _____ passagers. Par conséquent, le locataire reconnaît qu'il est seul responsable des passagers à bord de la tente-roulotte et du comportement de ces passagers.

Infractions au Code de la route

Le locataire est le seul responsable des infractions au Code de la route, des contraventions pour le stationnement, des frais de péage et autres frais émis découlant de la conduite du véhicule tirant la tente-roulotte, malgré que la facture de tels frais soit reçue une fois la location terminée. Si le locataire omet de déclarer de tels frais au propriétaire, la facture sera envoyée au locataire et des frais supplémentaires de _____ \$ s'appliqueront.

Utilisation autorisée

La tente-roulotte ne peut être utilisée que sur des voies publiques d'une largeur et d'un dégagement suffisants pour permettre l'utilisation de la tente-roulotte en toute sécurité. Il ne doit jamais faire l'objet d'un usage tout-terrain. Personne ne peut se trouver dans la tente-roulotte lors de son remorquage.

Le locataire s'engage à respecter l'article 244 du Code de la sécurité routière qui stipule que les remorques et les semi-remorques qui font partie d'un ensemble de véhicules routiers et dont la masse, charge comprise, est de 1 300 kg ou plus ou dont la masse, charge comprise, excède la moitié de la masse nette du véhicule automobile qui les tire, doivent être munies d'un système de freins indépendant permettant l'application d'une force de freinage sur chaque roue portante. Le véhicule remorqueur doit être muni de l'équipement nécessaire pour faire fonctionner le système de freins de toute remorque ou semi-remorque visée au premier alinéa qu'il tire.

Dispositif de géolocalisation

Le véhicule pourrait être muni d'un dispositif de géolocalisation afin que le propriétaire de la tente-roulotte sache en tout temps où se trouve son véhicule.

Fonctionnement

Le propriétaire de la tente-roulotte ou un préposé s'engage à expliquer le fonctionnement de la tente-roulotte au locataire et ce dernier sera tenu responsable de toute mauvaise utilisation.

Signature du locataire : _____

Signature du propriétaire ou du préposé : _____



Inspection

Le jour du départ, le propriétaire ou le préposé et le locataire noteront par écrit, à la page 4 du présent contrat, tout dommage que présente la tente-roulotte. Le jour du retour, le propriétaire ou le préposé et le locataire devront inspecter de nouveau la tente-roulotte et comparer son état à son état au départ.

Tous les dommages qui n'ont pas été notés sur le présent contrat seront à l'entière responsabilité du locataire et son dépôt de sécurité servira à payer la franchise pour que le propriétaire puisse faire réparer la tente-roulotte. Le propriétaire n'est pas responsable des biens personnels que le locataire laisse dans la tente-roulotte.

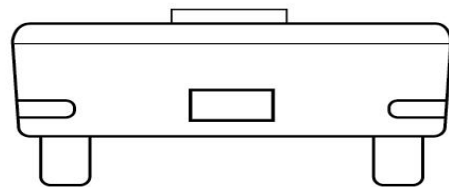
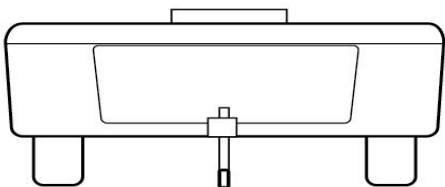
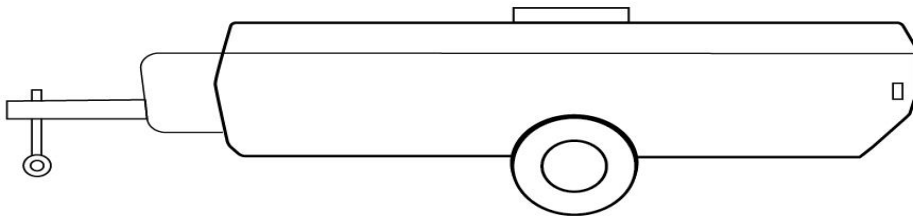
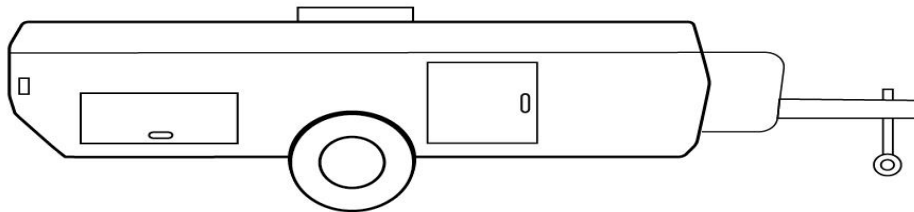
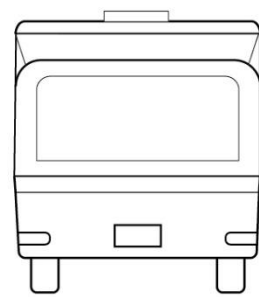
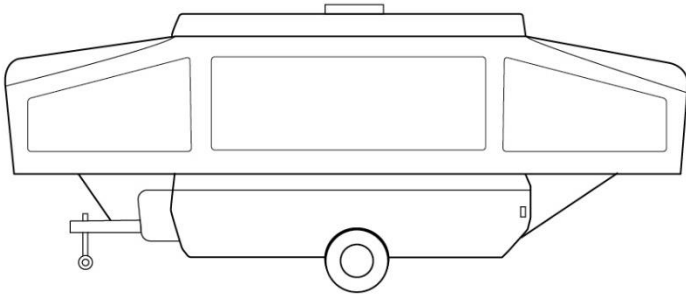
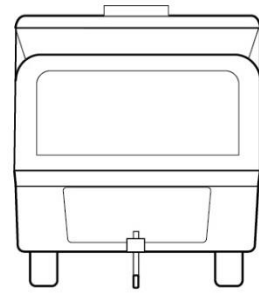
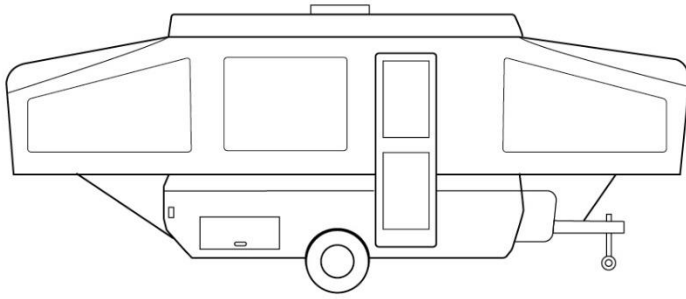
Le locataire doit signaler tout accident, vol ou acte de vandalisme impliquant la tente-roulotte à un service de police dès qu'il en a connaissance. Le locataire doit signaler au propriétaire tout accident, vol ou acte de vandalisme impliquant la tente-roulotte dans les **24 heures suivant l'accident** et fournir au propriétaire une copie du rapport de police accompagné de photos ou de vidéos de l'événement.

Signature du locataire : _____

Signature du propriétaire ou du préposé : _____



Inspection (suite)



Signature du locataire : _____

Signature du propriétaire ou du préposé : _____



Assurance

Le propriétaire s'engage à assurer la tente-roulotte pour la durée de la location.

Fais voyager un VR inc. se dégage de toute responsabilité relativement à l'assurance.

Conditions d'utilisation

Il est possible de fumer dans la tente-roulotte :
cigarette vrai _____ faux _____
marijuana vrai _____ faux _____

Les animaux sont : acceptés _____ interdits _____

Des frais de _____ \$ seront déduits du dépôt de sécurité si ces conditions ne sont pas respectées.

Conditions particulières

Le locataire accepte que dans l'éventualité où le propriétaire l'emporterait dans un litige pour faire appliquer le présent contrat, il soit responsable de tous ses frais et honoraires d'avocat engagés dans le cadre de ce litige.

Je, _____ (nom complet du locataire en caractères d'imprimerie), j'accepte les modalités du présent contrat de location et, par conséquent, ce contrat. Je suis le conducteur principal désigné et je comprends que seuls les conducteurs approuvés sont autorisés à conduire le véhicule.

Documents à bord

Les documents suivants se trouvent à bord :
_____ (copie du titre de propriété)
_____ (preuve d'assurance)
_____ (preuve d'immatriculation)

Le locataire s'engage à prendre soin du véhicule comme si c'était le sien 😊

Signature du locataire : _____

Date : _____

Signature du propriétaire ou du préposé : _____

Date : _____